EXAMEN INITIAL DU GRAND GIBIER, MODE D'EMPLOI

Ce document a été conçu spécifiquement pour le grand gibier.
Pour plus de commodité et de fluidité à l'aval de la filière, il est nécessaire de respecter les règles de base suivantes :

- Une seule espèce par fiche
- Une seule date de chasse par fiche
- Un seul détenteur par fiche
- Un seul destinataire par fiche

CIRCUIT DES CARACASSES EN PEAU

DÉTENTEUR INITIAL DU GIBIER

C'est la personne physique ou morale (association..) qui va mettre la carcasse en peau sur le marché soit:

- En la commercialisant auprès d'un détaillant local
- En la commercialisant à un collecteur professionnel, un atelier de traitement du gibier
- En la remettant à un repas de chasse ou à un repas associatif
- En la cédant directement à un consommateur final

Le détenteur initial ne peut céder, à titre gratuit ou onéreux, que des animaux entiers, éviscérés et en peau.

CENTRE DE COLLECTE

C'est le local où le gibier tué par action de chasse est entreposé et réfrigéré avant sa cession à titre gratuit ou onéreux aux particuliers, aux détaillants locaux ou aux organisateurs d'un repas de chasse ou d'un repas associatif.

Il doit être déclaré auprès de la DD(ec)PP. Il ne s'agit pas d'une demande d'agrément sanitaire mais d'une simple déclaration d'activité pour signaler son existence. La déclaration peut se faire via le site Internet suivant :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr

COLLECTEUR PROFESSIONNEL

Il se charge de récupérer les carcasses en peau auprès de plusieurs détenteurs initiaux pour les livrer aux ateliers de traitement du gibier.

DESTINATAIRE FINAL DU GIBIER

C'est le particulier ou le professionnel qui va recevoir le gibier en peau des mains du détenteur initial ou du collecteur professionnel, par exemple :

- boucher
- restaurateur
- repas associatif
- atelier de traitement

EXAMEN INITIAL DES CARCASSES EN PEAU ET DES ABATS

TRACABILITÉ

- La commune de mise à mort des animaux et son code postal doivent être renseignés, ainsi que la date de mise à mort (attention à bien utiliser une fiche par date de chasse)
- Pour chaque carcasse il est nécessaire de préciser :
  - Le numéro de marquage individuel (N° de département dans lequel le gibier a été chassé et complété par le N° d'ordre) (Rappel: pour les espèces soumises à plan de chasse, le numéro d'identification sera le numéro du bracelet)
  - Le sexe de l'animal
  - L'heure de mise à mort
  - L'heure d'éviscération
    (Rappel: environ 2-3h après la mise à mort en fonction de la température extérieure) et le lieu (sur le lieu de chasse, dans le local de chasse ou dans le centre de collecte)
- Lors de l'éviscération du grand gibier, il est indispensable de veiller à ce que les abats correspondent bien à la carcasse examinée. S'il n'est pas possible d'identifier les abats correspondants à une carcasse, cela conduit à refuser de pratiquer l'examen initial sur un gibier.

ANOMALIES

- Si une anomalie est constatée, se reporter à l'aide-mémoire sur le rabat de la couverture du carnet d'examen initial du gibier.
- Commentaires : utiliser cette case pour apporter des précisions sur les anomalies constatées. Employer alors les termes figurant dans le récapitulatif de l'aide mémoire. Reporter le type d'anomalie (souillures, anomalie aspect/couleur/consistance, abcès, parasites, hémorragies). Des photographies des lésions observées peuvent accompagner la fiche afin de faciliter l'inspection *post-mortem* par les services vétérinaires d'inspection en atelier de traitement du gibier.

MUNITIONS

Si le gibier a été tué par flèches, et la lame non extraite, pensez à le signaler par une inscription manuscrite sur la fiche d'examen initial pour la sécurité du personnel manipulant le gibier.

RECHERCHE TRICHINE

- Le volet « trichine » de cette fiche n'est à utiliser que lorsque le/les sanglier(s) sont destiné(s) à un repas de chasse, à un repas associatif ou au commerce de détail local. La personne réalisant le prélèvement, c'est-à-dire le détenteur initial, l'examinateur initial ou bien un membre du groupe de chasseurs (par exemple celui qui éviscère) doit préciser (sous la responsabilité du détenteur initial) :
  - Le laboratoire de destination des prélèvements
  - Le site de prélèvement (langue, diaphragme, membre antérieur)

La fiche est ensuite envoyée au laboratoire, en accompagnement des prélèvements.

- S'il s'agit d'une vente à un collecteur ou à un atelier de traitement, le contrôle trichine est effectué chez le destinataire, par les autorités sanitaires. Attention alors de bien laisser sur la carcasse les piliers du diaphragme et la tête.

Fédération Nationale des Chasseurs

CIRCUIT DES FICHES

EXAMINATEUR INITIAL

Placer le rabat sous le 4ème feuillet de la liasse. Utiliser un stylo à bille noir et bien appuyer.

Remplir complètement le 1er feuillet, signer et faire signer par le détenteur du gibier.

S'assurer que l'outil de traçabilité est bien mis en place sur l'animal.

DÉTENTEUR INITIAL DU GIBIER

Il est responsable de son gibier et de son devenir et récupère les 3 premiers feuillets.

Le 1er feuillet est remis au destinataire final en même temps que les gibiers concernés et l'original de la fiche trichine (si nécessaire).

Le 2ème feuillet est conservé par le détenteur initial du gibier.

Le 3ème feuillet est remis au laboratoire accompagné des prélèvements pour la recherche trichine (si requis). Sinon, il est conservé par le centre de collecte ou le collecteur professionnel si pas de prélèvement trichine.

Feuillet 4

Feuillet 3

Feuillet 2

Feuillet 1

EXAMINATEUR INITIAL
A conserver dans le carnet à souche
Durée : 5 ans

LABORATOIRE D'ANALYSE
La fiche est à envoyer dans les plus brefs délais avec les prélèvements de langue et/ou les piliers du diaphragme et/ou de membre antérieur.
Le détenteur initial conserve au froid les carcasses de sangliers dans l'attente des résultats.

RÉSULTAT NÉGATIF
=
PAS DE LARVES DE TRICHINE =
Sanglier consommable commercialisable

RÉSULTAT POSITIF
=
PRÉSENCE DE LARVES DE TRICHINE
=
Destruction du sanglier
Aucune consommation possible

DESTINATAIRE FINAL DU GIBIER
Conserve l'original de la fiche
Durée: 5 ans

DÉTENTEUR INITIAL DU GIBIER
Conserve une copie de la fiche
Durée: 5 ans

DÉTENTEUR INITIAL DU GIBIER
Conserve l'original de la fiche
Durée: 5 ans

DÉTENTEUR INITIAL DU GIBIER
A conserver
Durée: 5 ans

DESTINATAIRE FINAL DU GIBIER
(Organisateur d'un repas associatif, organisateur d'un repas de chasse, détaillant local, consommateur final ou atelier de traitement)
A conserver
Durée: 5 ans

Fédération Nationale des Chasseurs

AIDE-MÉMOIRE

Toute anomalie doit être signalée sur la fiche d'examen initial.
Cet aide-mémoire présente des exemples de lésions les plus fréquemment observées sur le grand gibier. Cette liste n'est pas exhaustive.

Type de lésions

A Souillures

Balle d'abdomen

Eviscération tardive

Eviscération incorrecte

B Anomalie d'aspect/couleur/consistance/odeur

Testicules durs au toucher
RISQUE DE BRUCELLOSE

Maigreur extrême

Pneumonie

C Abcès

Multiples abcès foie

Abcès ganglions
RISQUE DE TUBERCULOSE

D Parasites

Parasites dans l'intestin

Douve du foie

Varron
Envoyer la carcasse dans un atelier de traitement

E Hémorragies

Hémorragies sur les organes
RISQUE DE PESTE PORCINE

Fracture hémorragique

Le devenir des carcasses dépend du type de lésions observées.
En cas de doute, envoyez les organes en atelier de traitement.

Danger !
NE PAS CONSOMMER et ALERTER

Pas de cession à titre gratuit ou onéreux ni de distribution !

Pas d'incidence sur la carcasse
Organe retiré de la consommation